

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 JUIN 2010

**VILLE DE
SAINT-FLORENTIN**

N°

Chg:vm

PRÉFECTURE DE L'YONNE

13 JUIL, 7,010

ARRIVES

MAIRIE DE ST FLORENTIN

13. JUIL 2010

Diffusion :

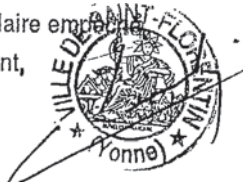
- Préfecture
- Publication
- Trésorerie
- Compta
- PM
- ST

Membres en exercice : 29
Conseillers présents à la séance : 25
Certifié, le Maire, Yves DELOT,

[Signature]
Pour le Maire empêché,
l'Adjoint,

Date de réception par la Préfecture •
Date de publication : 13 juil. LUQ
Certifié exact, le Maire, Yves DELOT

Pour le Maire empêché,
l'Adjoint,



Le vingt-quatre juin deux mil dix, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-FLORENTIN s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'une séance obligatoire à la suite de la convocation qui lui a été faite le 16 juin 2010 dans les formes et délais légaux.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur MONTIN, Madame CHARDONNET, Messieurs MAILLARD, LHUILLIER, Mesdames SCHWENTER, DUJON, PIAT, Adjoint, Madame MOUTURAT, adjointe spéciale, Madame PETIT, Messieurs FOURNIER, DELECOLLE, Mesdames MUNIER, SEUVRE, Monsieur DIOT, Madame COUDERT, Messieurs SERRE, PEREIRA GONCALVES, Madame GRUET, Monsieur VANVERT, Madame RIBOULET, Monsieur RAILLARD, Mesdames BOETE, CLECH, Monsieur LAPERTOT,

ETAIENT EXCUSES : Madame CHAMIOT-PONCET, Monsieur BENAZOUZ et Madame PORET qui avaient respectivement donné pouvoir écrit de voter en leur nom à Madame COUDERT, Messieurs RAILLARD et LAPERTOT,

ETAIT ABSENT : Monsieur BUHAGIAR

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Messieurs LHUILLIER et FOURNIER sont élus secrétaires de séance.

*FIXATION D'UN TARIF MUNICIPAL POUR LES ARRETES
DE POLICE DU MAIRE D'OCCUPATION NON PERMANENTE
DU DOMAINE PUBLIC*

Vu le CGCT notamment les articles L2211-1 à L2212-9, concernant les pouvoirs de police du maire et la police municipale,

Vu le CGCT notamment les articles L2213-1 à L2213-6, concernant la police de circulation et du stationnement,

Vu la commission du commerce – foire et marché et de la circulation en date du 07 juin 2010,

Le Conseil Municipal,

Moins 9 voix contre de MM. GRUET, PEREIRA GONCALVES, DIOT, MAILLARD, MOUTURAT, RAILLARD, BOETE, CLECH, BENAZOUZ par procuration,

- **DECIDE** de créer, à compter du 1^{er} juillet 2010, un tarif pour les différents arrêtés d'occupation non permanente du domaine public suivant le tableau ci-joint.

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

A SAINT-FLORENTIN, Le 13 juillet 2010

Le Maire, Yves DELOT,

[Signature]
Fait et délibéré en Mairie,
le Maire empêché,



ARRETE	NB DE JOUR	NB DE METRE LINEAIRE	PRIX	PRIX PAR METRE LINEAIRE/MOIS	TOTAL
STATIONNEMENT (DEMENAGEMENT)			20 € les 2 jours (+20€ si fermeture circulation)		
STATIONNEMENT (EMMENAGEMENT)			10 € les 2 jours (+10€ si fermeture circulation)		
ECHAFFAUDAGE				10€	
CIRCULATION			Cf bas de tableau		
TRAVAUX (SOUS CHAUSSES)			Cf bas de tableau		
TRAVAUX (SOUS TROTTOIR)			Cf Bas de tableau		
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (BENNE)			30€/ JOUR		
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (MATERIAUX, GRAVATS)			30€ / JOUR		
AUTORISATION DE PASSAGE (DÉFILES)			GRATUIT		
AUTORISATION DE PASSAGE (COURSE CYCLISTE)			GRATUIT		
FEUX D'ARTIFICES			GRATUIT		
PÉRIL			GRATUIT		
DESINSECTISATION/DERATISATION			GRATUIT		
AUTORISATION ENFOUISSEMENT CADAUVRE BOVIN			30€		

TRAVAUX/CIRCULATION : 0-3 jours= 30€ / 4-15 jours= 50€ / +15 jours= 100€

